
Adresse de la société populaire de Gommerville (Eure-et-Loir) qui fait part des célébrations de la fête en l'honneur de la reprise de Toulon et des victoires de la République et annonce des dons des communes, lors de la séance du 24 pluviôse an II (12 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Gommerville (Eure-et-Loir) qui fait part des célébrations de la fête en l'honneur de la reprise de Toulon et des victoires de la République et annonce des dons des communes, lors de la séance du 24 pluviôse an II (12 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 600;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35256_t1_0600_0000_11

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Séance du 24 Pluviôse An II

(Mercredi 12 Février 1794)

Présidence de DUBARRAN

Le président ouvre la séance à onze heures.

1

Un des secrétaires fait lecture du procès-verbal de la séance du 19; la rédaction est adoptée (1).

2

Un secrétaire fait lecture de la correspondance.

La société populaire de Gommerville, département d'Eure-&-Loir, a célébré la reprise de Toulon: elle envoie le procès-verbal de cette fête, qu'elle a complétée par des actes de bienfaisance. Elle fait hommage à la Convention de 71 marcs d'argenterie que les diverses communes du canton se proposent de porter sur l'autel de la patrie: elle demande la ci-devant église pour célébrer des fêtes décadaires (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Gommerville, s.d.] (4)

« Citoyens Législateurs,

La Société révolutionnaire du canton de Gommerville, département d'Eure - et - Loir, s'est empressée de célébrer par une fête solennelle la reprise de Toulon et les victoires multipliées de la République; elle a arrêté en même temps de vous envoyer l'extrait ci-joint du procès-verbal, contenant la description de ce qui s'est passé dans ce jour signalé par l'allégresse publique, ainsi que le discours patriotique du président; elle ne s'est pas bornée à de simples démonstrations de joie, elle a cru devoir songer en même temps aux besoins des indigents, et le produit d'une collecte joint aux différents dons précédemment faits à son comité de secours, depuis son établissement se monte déjà à plus de 1.500 l.

Elle ne cessera d'exercer sa sollicitude paternelle sur un objet aussi intéressant à l'humanité et entrant dans les vues sages dont vous êtes animés, elle continuera de détruire de tout son pouvoir dans l'étendue de son arrondissement, le fléau de la mendicité.

Elle vous prie, augustes Législateurs, d'agréer l'hommage de 71 marcs 6 onces d'argen-

terie provenant des diverses communes de ce canton qu'elle a invités de les déposer sur l'autel de la patrie; déjà la presque totalité de ces communes, a substitué les lumières de la philosophie et le culte pur de la raison aux erreurs du fanatisme et de la superstition et sans doute cet exemple sera bientôt suivi généralement.

La commune de Gommerville ayant été des premières à secouer le joug de l'erreur, la société vous demande de lui accorder le local de la ci-devant église pour la tenue de ses séances, et autres établissements publics. La même demande vous est faite par les autres communes qui ont renoncé au culte catholique pour les assemblées générales et pour la célébration des décades.

Continuez, Législateurs, vos sublimes fonctions, ne cessez d'éclairer les peuples par vos sages oracles. Qu'à votre voix, le monstre du despotisme soit bientôt étouffé partout et que la France ait la gloire de briser les fers de toute l'Europe comme elle vient de faire tomber ceux d'une multitude de malheureux, les hommes de couleur, que l'avarice et le préjugé tenoient depuis des siècles réduits au rang des plus vils animaux.

Vive la République une et indivisible ».

G. MAUGAR (secrét.), SAVOURÉ (présid.).

[Extrait du p.-v. de la Sté popul., 25 niv. II]

...la Société réunie au lieu ordinaire de ses séances et présidée par le citoyen Gile Maugar a été ouverte par la lecture des bulletins, journaux et papiers publics, après laquelle aucun membre, n'ayant manifesté le désir d'avoir la parole, le président a annoncé que l'ordre du jour étoit la célébration de la reprise de l'infâme Toulon, et a invité les censeurs, à diriger la marche du cortège, et a assigné une place au milieu, aux députés des communes qui s'étoient rendus à l'invitation de la Société, aussitôt tous les membres s'étant mis en ordre de marche, les uns donnent le bras à des mères de famille, les autres à des jeunes républicaines, la plupart vêtues de blanc et ornées de ceintures tricolores, se sont rendus dans le temple de la Raison, où le président a prononcé le discours suivant, qui a été accueilli par de nombreux applaudissements.

« Citoyens frères et amis,

L'auguste cérémonie qui nous rassemble en ce jour a pour but de célébrer le triomphe de nos armes sous les remparts de Toulon.

(1) P.V., XXXI, 199.

(2) P.V., XXXI, 199.

(3) Rien au Bⁱⁿ.

(4) C 292, pl. 941, p. 5.